



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 20 FEVRIER 2017

L'an Deux Mil Dix Sept, le lundi 20 février à 18 heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 février Deux Mil Dix Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – Mme BELFQUIH - M. RAZACK – M. BOYER - M. KORDJANI – Mme LESCAUX - Mme DUTRIAUX - M. RUFFAULT – Mme BLANQUET – Mme SAUVAGE - Mme KHACHAB – M. BELOUAHCHI - Mme REZZOUG – Mme BOUKALLIT - M. BENOIST - Mme SALOMON – M. TUIL - Mme LOBGEOS - M. CANONNE - Mme DAILLY – M. GAMBIER - Mme SALMONA – M. PUGET - Mme NIDALHA - M. GODARD.

ETAIENT REPRESENTES : M CAPET représenté Mme Belfquih – Mme BUZIN représentée par Mme Blanquet – M. D'INCA représenté par M. Bosino - M. TOUBACHE représenté par Mme Lescaux - M. LABET représenté par Mme NIDALHA.

ETAIENT EXCUSES : Mme SATUK – Mme TOURE – M. VIELLET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme KHACHAB

--*

01 – BUDGET PRIMITIF 2017 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire remercie les élus et les habitants présents.

Il rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires est une procédure obligatoire, une séance particulière, dans les deux mois, avant le vote du budget primitif qui aura lieu le lundi 27 mars 2017. Le DOB est un moyen de laisser la parole aux habitants et à celles et ceux qui d'une façon ou d'une autre interviennent dans notre ville, de bâtir ensemble le budget.

Une interruption de séance permettra de laisser la parole aux personnes présentes à cette séance particulière du conseil.

En plus de ce débat, Il y a eu des rencontres avec les habitants, le personnel communal et les associations, les enseignants et des visites de quartier.

Monsieur le Maire dénonce cette année encore la baisse importante des dotations de l'Etat qui pénalise ainsi tous les budgets des collectivités. Sous le mandat de Nicolas Sarkozy, les dotations de l'Etat ont été gelées et sous ce dernier mandat, elles ont diminué. Cette situation est de plus en plus difficile à gérer.

La municipalité s'engage à ne pas augmenter la fiscalité jusqu'à la fin du mandat.

Pour la 1^{ère} fois, l'Association des Maires de France va proposer le 22 mars 2017 à la Maison de la radio, un manifeste de 15 engagements à l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle.

Avec la loi Notre, les communes et les départements sont encore plus menacés dans leur existence même. 2017, avec les élections présidentielles et législatives, est une année très importante, y compris pour l'avenir de nos collectivités.

La parole est laissée à madame Evelyne Blanquet, conseillère municipale déléguée au développement de la démocratie participative, puis à monsieur Azide Razack, adjoint au Maire chargé des finances.

Madame Evelyne Blanquet remercie les habitants présents et présente les différentes formes de concertation : 11 réunions de quartier, rencontres avec les élus dans les quartiers, rencontre avec les agents communaux, les enseignants et les bénévoles associatifs.

Elle présente les différents thèmes qui ont émergé des différentes réunions :

- Le développement économique et l'emploi : le devenir des sites de GOSS et STILL, la création du parc d'activités du Colvert, le regroupement du pôle emploi de Montataire et de Creil près du centre commercial Leclerc.
- Les services :
 - La poste : actions contre les retards dans la distribution du courrier et le maintien d'un service public de proximité.
 - La police nationale : demande d'effectifs supplémentaires pour le commissariat de Creil et réouverture du bureau de police de Montataire.
- Habitat – cadre de vie – vivre ensemble – civisme : amélioration de la collecte des ordures ménagères et des encombrants par l'agglomération Creil Sud Oise, lutte contre les incivilités routières.
- Associations : maintien des aides financières et des aides indirectes.
- Enseignement : le maintien du budget et des aides indirectes à l'enseignement, le non-remplacement systématique des ATSEM en cas d'absence.
- Agents communaux : du fait de la diminution des ressources des collectivités territoriales, les conditions de travail se dégradent dues au manque d'effectifs mais les agents restent solidaires.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à monsieur Azide Razack pour présenter les orientations et les conditions de réalisation du budget 2017 à l'aide du diaporama annexé.

Comme chaque année, il est rappelé les principaux objectifs de la municipalité :

- Maintenir nos services publics,
- Maintenir l'entretien du patrimoine communal et assurer les investissements nécessaires,
- Maîtriser la dette.

Ce budget 2017 est construit dans un contexte économique et budgétaire difficile en raison de la baisse des dotations de l'Etat ce qui oblige la ville à baisser le niveau de service rendu : non remplacement de certains postes vacants, baisse des investissements, ...

Il prend néanmoins en compte les besoins des habitants dans différents domaines : l'école, l'enfance et la jeunesse, la santé, la solidarité, la culture et le sport, la vie associative, les actions de proximité favorisant la qualité de vie et la citoyenneté, la propreté et la sécurité.

A la fin de l'exposé, Monsieur le Maire s'adresse aux membres du conseil afin de voter une interruption de séance. Celle-ci est votée à l'unanimité.

Une quarantaine de personnes étaient présentes.

Les interrogations soulevées abordaient différents thèmes tels que :

- La résidence des personnes âgées, un lieu chaleureux pour les retraités qu'il faut préserver,
- La santé et la dégradation de la qualité des soins notamment le service des urgences de l'hôpital de Creil,
- Les travaux d'investissement,
- Les perspectives de nouvelles installations d'entreprises sur le site des marches de l'Oise et sur le site du Colvert,

- Les conséquences dramatiques de la baisse des dépenses publiques des collectivités territoriales,
- La sauvegarde du patrimoine industriel.

Après ces échanges, la fin de l'interruption de séance est prononcée à 20 heures 45 par monsieur le Maire.

Le conseil municipal prend acte des orientations budgétaires pour l'année 2017 proposées par monsieur le Maire.

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :

28/02/2017

Publié ou notifié le :

31/03/2017

Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la

Date du 31/03/2017

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire-sénateur et par délégation
Le Directeur général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,



Jean Pierre BOSINO

Maire,
Sénateur de l'Oise

